



Municipalité de St-Didace

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Chantale Dufort, directrice générale de la municipalité Saint-Didace certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 358-2020 est de 125;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 23;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- ☞ que le règlement 358-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Fait et donné à Saint-Didace
ce 8^{ème} jour d'octobre
de l'an deux mille vingt.

Chantale Dufort
Directrice générale